

Art. 2, 3*Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

*Angenommen – Adopté**Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble*Für Annahme des Beschlussentwurfes 116 Stimmen
(Einstimmigkeit)*An den Ständerat – Au Conseil des Etats*

Ad 81.056

PTT. Voranschlag 1982. Nachtrag II**PTT. Budget 1982. Supplément II**Botschaft und Beschlussentwurf vom 10. November 1982 (BBl 19. III.)
Message et projet d'arrêté du 10 novembre 1982 (FF 19. III.)Bezug bei der Generaldirektion PTT, Viktoriastrasse 21, Bern
S'obtiennent auprès de la Direction générale des PTT,
Viktoriastrasse 21, BerneBeschluss des Ständerates vom 30. November 1982
Décision du Conseil des Etats du 30 novembre 1982*Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Beschluss des Ständerates

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil des Etats

Präsident: Das Wort hat der Kommissionsreferent Herr Bratschi. Aber ich begrüsse auch Herrn Bonnard, der heute seinen 60. Geburtstag feiert. Ich gratuliere Ihnen herzlich. *(Beifall)***Bratschi, Berichterstatter:** Ich kann mich im Hinblick auf die vorgerückte Zeit kurz fassen. Ich möchte nur zwei Punkte herausgreifen.

1. Der mit dem Finanzvoranschlag der PTT für das Jahr 1982 für die Postkreise bewilligte durchschnittliche Personalbestand von 35 120 Personen reichte dieses Jahr nicht aus. Er musste um 190 auf 35 310 Personen erhöht werden. Gemäss Absatz 2 des Bundesbeschlusses vom 16. Dezember 1981 über den Finanzvoranschlag der PTT-Betriebe konnte diese Erhöhung angebeht werden. Begründet wurde diese Erhöhung mit einer ausserordentlichen Verkehrszunahme im ersten Halbjahr 1982, nämlich statt 2,7 Prozent 3 Prozent. Die Finanzkommission beantragt Ihnen die Genehmigung dieser Erhöhung.

2. Die Nachtragskredite von insgesamt 251 Millionen Franken verteilen sich wie folgt: 124,5 Millionen Franken entfallen auf die Erfolgsrechnung und 126,5 Millionen Franken auf die Investitionen. Im Vergleich zum Gesamtaufwand machten diese Nachtragskredite 2 Prozent bzw. 8,1 Prozent bei den Investitionen aus.

Die Finanzkommission beantragt Ihnen einstimmig, dem Nachtrag II zum Finanzvoranschlag 1982 der PTT-Betriebe zuzustimmen.

M. Bonnard, rapporteur: Monsieur le Président, je vous remercie pour vos vœux et merci, chers Collègues, pour vos applaudissements! Dans le supplément II, le Conseil fédéral demande 251 millions de crédits de paiement et

800 000 francs de crédits d'engagement pour des immeubles. La Direction générale des PTT considère elle-même que l'ampleur de ces crédits supplémentaires est préoccupante. Elle l'attribue à une planification et à une budgétisation insuffisamment rigoureuses. Elle a d'ores et déjà pris des mesures pour que l'on puisse corriger ces défauts. La Direction générale a assuré la Commission des finances que, dans l'avenir, les crédits supplémentaires seraient plus mesurés. La Commission des finances en a pris acte.

A nouveau cette année, une partie des crédits supplémentaires concerne les frais de personnel. Parmi ces frais de personnel, un seul point mérite de retenir notre attention, il s'agit du dépassement de l'effectif moyen autorisé pour 1982, dépassement qui se chiffre à 190 agents. Ces 190 agents n'ont été engagés que pour les services postaux. Ils ont été nécessaires parce que le trafic a augmenté sensiblement plus que prévu. La Commission des finances ne conteste pas cette augmentation; elle relève également que, cette fois-ci, la procédure prévue dans l'arrêté sur le budget a été observée. Les PTT ont présenté leur demande dès qu'ils se sont aperçus que les circonstances dans lesquelles ils se trouvaient entraîneraient un dépassement. Le Conseil fédéral a admis la demande et la délégation des finances aussi. La Commission des finances vous propose d'en faire autant.

J'attire votre attention sur la déclaration du Conseil fédéral en page 3, 3^e alinéa, du message: «L'augmentation des produits résultant de l'accroissement du trafic ne suffira probablement pas à compenser le total des crédits supplémentaires requis. Il s'ensuit que le bénéfice d'entreprise de 188 millions inscrit au budget de 1982 ne pourra vraisemblablement pas être atteint.»

Au surplus, je vous renvoie au message; la Commission des finances n'a pas d'autres observations à présenter. Elle vous recommande, par 17 voix sans opposition, d'accepter les crédits supplémentaires et l'arrêté qui s'y rapporte.

*Eintreten ist obligatorisch**L'entrée est acquise de plein droit**Detailberatung – Discussion par articles***Titel und Ingress, Art. 1 bis 4****Titre et préambule, art. 1 à 4***Angenommen – Adopté**Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble*Für Annahme des Beschlussentwurfes 104 Stimmen
(Einstimmigkeit)*An den Bundesrat – Au Conseil fédéral*

82.056

PTT. Voranschlag 1983**PTT. Budget 1983**Botschaft und Beschlussentwurf vom 20. Oktober 1982
Message et projet d'arrêté du 20 octobre 1982Bezug bei der Generaldirektion PTT, Viktoriastrasse 21, Bern
S'obtiennent auprès de la Direction générale des PTT,
Viktoriastrasse 21, Berne*Antrag der Kommission*

Zustimmung zum Entwurf des Bundesrates

Proposition de la commission

Adhérer au projet du Conseil fédéral

PTT. Voranschlag 1982. Nachtrag II

PTT. Budget 1982. Supplément II

In	Amtliches Bulletin der Bundesversammlung
Dans	Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale
In	Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale
Jahr	1982
Année	
Anno	
Band	V
Volume	
Volume	
Session	Wintersession
Session	Session d'hiver
Sessione	Sessione invernale
Rat	Nationalrat
Conseil	Conseil national
Consiglio	Consiglio nazionale
Sitzung	06
Séance	
Seduta	
Geschäftsnummer	Ad 81.056
Numéro d'objet	
Numero dell'oggetto	
Datum	07.12.1982 - 08:00
Date	
Data	
Seite	1627-1627
Page	
Pagina	
Ref. No	20 011 006

Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung.
Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale.
Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.